

# Convention de tutorat

<b>Service :</b>	<b>Unité :</b>
------------------	----------------

## officialisant le tutorat de M. (Mme) xx pour M. (Mme) xx

Convention entre :

- le supérieur hiérarchique de l'agent : *(nom, prénom, grade, service)*
- le supérieur hiérarchique du tuteur : *(nom, prénom, grade, service)*
- le tuteur : *(nom, prénom, grade, fonction)*
- l'agent apprenant : *(nom, prénom, grade, fonction)*
- le responsable du centre de formation : *(nom, prénom, fonction)*

cette convention permet de formaliser la période de tutorat d'un nouvel agent. La période de tutorat s'inscrit dans le cadre du parcours de professionnalisation de l'agent sur son poste.

## I – Objet de la convention

La convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du tutorat de :  
M. / Mme  
affecté(e) sur le poste de  
relatif au projet professionnel

## II – Rôle des différents acteurs

### II.1. Rôle du supérieur hiérarchique de l'agent apprenant

Le supérieur hiérarchique organise le dispositif de tutorat et veille notamment à l'équilibre entre les temps passés aux productions des activités directement liées au poste de l'agent apprenant et ses temps d'apprentissage autant pour le tuteur que pour l'agent apprenant.

Suivant le cas, il désigne ou propose la nomination du tuteur.

Il participe au dispositif d'évaluation des compétences acquises par l'agent apprenant. Il vérifie périodiquement avec le centre de formation à ce que les séquences de formation professionnelle soient conformes au projet professionnel l'agent apprenant.

## II.2. Rôle du supérieur hiérarchique du tuteur

Le supérieur hiérarchique du tuteur autorise l'agent à exercer l'activité de tuteur après avoir recueilli son accord.

L'activité de tuteur fait partie des éléments de l'entretien professionnel de l'agent. Le supérieur hiérarchique mentionne cette activité dans le compte-rendu de l'entretien professionnel du tuteur.

## II.3. – Rôle du tuteur

Le tuteur est choisi pour sa connaissance du métier, ses qualités relationnelles et pédagogiques. Le tuteur consacre une partie de son temps de travail à guider, conseiller et accompagner une personne durant sa formation dans l'unité de travail. Il est reconnu dans sa spécialité et pour ses qualités pédagogiques. Le tuteur est un expert.

Il élabore avec l'apprenant un diagnostic partagé des besoins de compétences. Il assure la liaison avec les organismes de formation et les services qui participent à l'acquisition des compétences par l'agent ou qui l'initient à de nouvelles activités professionnelles.

Il aide l'agent apprenant à mesurer sa progression et participe à l'évaluation des acquisitions de l'agent apprenant. Il vérifie périodiquement avec les opérateurs de formation que les séquences de formation professionnelles suivies sont conformes au projet pédagogique.

## II 4. – Rôle de l'agent apprenant

Préalablement à la période de tutorat l'agent apprenant aura acquis des connaissances et savoir-faire opérationnels auprès du centre de formation.

Il respecte les différentes étapes de son parcours d'apprentissage et le processus d'évaluation des compétences acquises tout au long du tutorat.

Pendant la période de tutorat, il conserve ses missions de production liées aux activités de son poste.

## II 5. – rôle de l'organisme(s) de formation

Le ou les organisme(s) de formation est (sont) chargé(s) de mettre en œuvre les actions de formation permettant l'acquisition des savoirs et savoir-faire opérationnels nécessaires à l'exercice du métier de l'apprenant.

### III – Objectif ou résultats concrets recherchés

Le tutorat sera considéré comme réussi lorsque ... (situation souhaitée à décrire).

### IV – Durée de la convention

La durée de la période de tutorat est fixée à xx mois.

Date de début : .../.../...

Date de fin : .../.../...

### V – Bilan de la convention

Au terme de la convention, un bilan est réalisé par le supérieur hiérarchique avec le tuteur et l'apprenant. Il est destiné à mesurer les acquis de l'apprentissage.

Lu et approuvé par les intéressé(e)s

Date : le xx/xx/xxxx

Signatures

Le supérieur hiérarchique de l'agent apprenant	Le supérieur hiérarchique du tuteur	Le tuteur	l'agent apprenant	Le responsable du centre de formation

Copie : personne ressource chargée des compétences au sein du service